

L'adaptation au changement climatique au travers du projet Super G - Les agriculteurs au cœur de l'innovation

C.Caraes¹, D. Godfroy & A.Jouart

Les Chambres d'Agriculture de Normandie et de Lorraine sont engagées depuis 2018 dans le projet européen Super-G. Le projet se compose d'une vingtaine de partenaires issus de 12 pays d'Europe. Au travers de ce projet, un réseau d'agriculteurs a été formé sur chaque territoire. L'objectif est d'identifier et de co-construire ensemble des leviers permettant de maintenir la productivité et la durabilité des prairies permanentes dans les territoires. La boîte à outils de l'éleveur de demain est déjà conséquente : sursemis d'espèces estivales, pâturage tournant, stock d'herbe sur pied, agroforesterie, numérique, collier GPS

1. Le projet Super G – concilier prairies permanentes, pérennité et productivité



Lancé en 2018, le projet européen vise à travailler à la co-construction d'une approche intégrée pour une gestion rentable et durable des prairies permanentes, et au développement d'outils et mécanismes politiques pour soutenir et maintenir les prairies permanentes dans les territoires. Ces développements passent par un travail de compréhension des fonctionnements et de l'importance des prairies dans les milieux.

Pour aboutir dans ces objectifs, le projet se structure autour de 6 axes thématiques :

- Pilotage,
- Services écosystémiques,
- Analyses comparatives et essais,
- Actions et partenariats avec les acteurs politiques,
- Modélisation,
- Communication.

2. Les agriculteurs au cœur des réflexions et des essais

Les Chambres d'Agriculture de France se sont toutes investies sur l'axe 3 du projet : analyses comparatives et essais. Cet engouement pour cet axe, en 2017 lors du dépôt, a été suscité par l'appui et la contribution d'un réseau de ferme. Les problématiques de terrains et les solutions à imaginer ont été et sont travaillées avec des éleveurs. Ce dispositif de plus en plus en vogue depuis quelques années permet d'analyser les leviers testés en les mettant en lien avec la globalité du système d'exploitation.

3. Un brin de résultats pour une mise en herbe

3.1. Le sursemis de plantain en prairie pâturée

À l'automne 2019, les Chambres d'Agriculture de Lorraine ont mis en place des essais de sursemis de plantain dans les pâturages de quatre fermes pilotes. L'objectif : utiliser des espèces réputées résistantes à la chaleur pour que le pâturage puisse se poursuivre le plus longtemps possible pendant la période estivale en conditions séchantes.

Nous avons préféré le plantain à la chicorée, également réputée plus résistante à la chaleur, pour sa flexibilité d'utilisation. Si la chicorée doit être pâturée tous les 15 jours environ (cycle végétatif rapide),

POSTER

le plantain reste feuillu plus longtemps. Son cycle nous a semblé plus adapté à celui de pâturage des prairies permanentes (3 semaines au printemps à 30-35 jours en été).

Le plantain sursemé est très sensible à la concurrence malgré un sursemis assez réussi à l'automne. Semé dans une prairie temporaire, il semble mieux s'implanter et contribue au rendement, même s'il reste modéré. Le printemps sec de 2020 a pu handicaper son implantation et augmenter sa sensibilité à la concurrence avec les espèces existantes. La résistance à la sécheresse est avérée car, par rapport à la luzerne ou au trèfle, le plantain a rapidement récupéré dès les premières pluies. Le retour des éleveurs fait état d'une bonne appétence des vaches quelque soit le stade de développement du plantain. Les forts taux de pertes observés entre le semis et la fin du premier été sont pour le moment très défavorables à la technique. De nouvelles parcelles doivent être sursemées à l'automne 2021.



Deux variétés ont été testées : la variété CERES TONIC, dans les quatre essais, et la variété BOSTON, dans deux essais. Le taux de sursemis était de 5kg/ha.

3.2. Des mélanges testés en Normandie

La chambre d'Agriculture de Normandie a lancé un projet d'expérimentation fourrage de 2020 à 2023. L'objectif était d'évaluer les espèces ou les mélanges fourragers adaptés à la sécheresse pour plus d'autonomie fourragère dans les élevages normands. Dans ce cadre, avec l'aide du projet Super G des parcelles de prairies riches en légumineuses ont été mises en place dans quatre fermes. Trois fermes testent des prairies destinées à la fauche et une des prairies multi-espèces pour le pâturage.

Implantés en septembre 2020, la première année d'exploitation donne des premiers résultats encourageants sur les prairies multi-espèces conduites sans apport de fertilisation.

Le mélange Ray-Grass, trèfle blanc, chicorée, trèfle violet semble le plus productif au printemps avec 2 à 3 TMS/ha récoltées par coupe à l'inverse du mélange luzerne, trèfle violet, dactyle, fétuque élevée inférieur à 2 TMS/ha par coupe. Sur les sites de fauches, 3 à 4 coupes ont été réalisées et 5 à 6 coupes ont eu lieu sur les sites de pâturage.

Les mélanges sont semés entre 25 et 30 kg/ha avec plus de 50 % de légumineuses dans les mélanges.

4. Conclusion

Bien que centrales dans les systèmes d'exploitation, les prairies permanentes sont souvent moins la cible d'essais que les autres cultures fourragères. Le projet Super-G contribue depuis 2018 à raisonner avec les agriculteurs sur les leviers d'adaptation au changement climatique et à ses aléas ; et surtout à tester en ferme les innovations proposées par les organismes techniques. Les pistes suivies sont diverses (agroforesterie, stock d'herbe sur pied, pâturage tournant, mélanges résistants aux sécheresses) et les questions ont évoluées aussi depuis le lancement (entretien et rénovation des prairies dégradées). Les prairies constituent un pilier pour les systèmes d'élevage. L'adaptation de leur gestion et valorisation au regard de l'évolution de notre environnement est indispensable à leur préservation. Cette adaptation pourra également explorer de nouvelles pistes grâce aux services écosystémiques qu'assurent les prairies et leur importance dans les territoires. « Rien n'est permanent sauf le changement ».